



**FONDATION**  
**DU CÉGEP DE SEPT-ÎLES**

# Programme de bourses d'excellence

## Critères de sélection

## I CRITÈRES DE BASE

Pour mériter une bourse de la Fondation dans le programme de bourses d'excellence, l'étudiante ou l'étudiant doit :

1. Être une finissante ou un finissant du Cégep de Sept-Îles (c'est-à-dire y avoir fait toutes ses études collégiales).
2. Avoir été inscrit à temps plein tout au long de son programme d'études.
3. Avoir réussi sans aucun échec tous les cours de son programme.
4. Avoir un excellent dossier scolaire.

**Notes :**

1. Ces critères s'appliquent pour chacune des bourses à moins qu'ils ne soient incompatibles avec un critère spécifique.
2. À moins d'un empêchement majeur signifié à la Direction générale ou à la Direction des études (maladie, décès d'un proche ou impossibilité de s'absenter du travail), la présence du boursier à la soirée du Mérite étudiant est obligatoire. En cas d'absence justifiée, la bourse est remise à un proche, et d'absence non justifiée, au second candidat en lice.

## II CRITÈRES SPÉCIFIQUES

### ENSEMBLE A

#### 1. BOURSE D'EXCELLENCE SCOLAIRE

La bourse est remise à l'étudiante ou l'étudiant qui obtient les meilleurs résultats scolaires définis comme suit :

- la cote R calculée sur les trois (ou les cinq) sessions complétées et ramenée sur 90;

**PLUS**

- la moyenne, ramenée sur 10, des résultats de la session en cours compilés à une date fixée par les responsables de la sélection.

#### 2. MÉDAILLE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL DU CANADA

La médaille est remise à l'étudiante ou l'étudiant qui obtient les meilleurs résultats scolaires définis comme suit :

- la cote R calculée sur les trois (ou les cinq) sessions complétées et ramenée sur 90;

**PLUS**

- la moyenne, ramenée sur 10, des résultats de la session en cours compilés à une date fixée par les responsables de la sélection.

### 3. BOURSE CHRISTIAN-PROULX

Cette bourse vise à perpétuer la mémoire d'un étudiant du Collège considéré un peu comme un modèle et à reconnaître les qualités d'une étudiante ou d'un étudiant qui se rapproche de cet idéal. Les critères de sélection sont les suivants :

- avoir conservé une moyenne d'au moins 75 % au cours des trois (ou cinq) sessions complétées;
- s'être distingué dans les activités sportives ou socioculturelles;
- avoir fait montre de leadership et d'une grande capacité de rassembler les gens;
- s'être impliqué personnellement pour le mieux-être de la collectivité étudiante.

**Note :** Le comité de sélection mettra davantage l'accent sur les deux derniers critères que sur le deuxième.

## ENSEMBLE B

### 1. BOURSES POUR LES MEILLEURS RÉSULTATS SCOLAIRES

Les bourses sont remises à l'étudiante ou l'étudiant d'un programme d'études préuniversitaires et à l'étudiante ou l'étudiant d'un programme d'études techniques qui satisfont au critère suivant :

- avoir obtenu la meilleure cote R au cours des trois (ou des cinq) sessions d'études complétées.

**Note :** Le calcul de la cote R s'effectue sur les résultats des trois sessions d'études complétées dans le cas d'un programme préuniversitaire et des cinq sessions complétées pour un programme technique.

### 2. BOURSES POUR LE PROGRÈS SCOLAIRE

Les bourses sont remises à l'étudiante ou l'étudiant d'un programme d'études préuniversitaires et à l'étudiante ou l'étudiant d'un programme d'études techniques qui satisfont aux critères suivants :

- être l'étudiante ou l'étudiant dont le rendement scolaire s'est le plus amélioré au cours des trois premières sessions d'études au Collège;
- avoir un bon comportement, s'impliquer et fournir un effort constant en classe.

**Note :** Le calcul du premier critère s'effectue en comparant les cotes R des trois sessions.

### PREMIER VOLET

#### **BOURSES DESTINÉES À RECONNAÎTRE LA MEILLEURE ÉTUDIANTE OU LE MEILLEUR ÉTUDIANT DE LA PROMOTION DE CHACUN DES PROGRAMMES D'ÉTUDES**

Une bourse est remise à la meilleure étudiante ou au meilleur étudiant de la promotion dont le dossier scolaire est entièrement conforme aux critères de la Fondation.

Toutefois, à défaut de trouver un candidat qui satisfait à l'ensemble des critères, le comité de programme peut désigner le diplômé le plus méritant.

#### **PROGRAMMES PRÉUNIVERSITAIRES**

##### ARTS VISUELS

---

La bourse est remise à l'étudiante ou l'étudiant qui obtient la meilleure cote calculée comme suit :

- les résultats scolaires des trois sessions complétées (cote R), ramenés sur 50;  
**PLUS**
- une évaluation, sur 50, faite par les enseignantes et enseignants concernés, des éléments suivants :
  - > implication dans la vie des arts au Collège;
  - > intérêt soutenu durant les études artistiques au Collège;
  - > développement progressif du potentiel créatif et novateur;
  - > volonté de poursuivre les études en vue d'une carrière dans le domaine de la création;
  - > disponibilité à partager les connaissances avec les collègues inscrits en Arts.

##### LANGUES, LETTRES ET COMMUNICATION

---

La bourse est remise à l'étudiante ou l'étudiant qui obtient la meilleure cote calculée comme suit :

- les résultats scolaires des trois sessions complétées (cote R), ramenés sur 50;  
**PLUS**
- les résultats obtenus dans les cours de la formation spécifique (cote R), durant les trois sessions complétées, et ramenés sur 50.

## SCIENCE

---

La bourse est remise à l'étudiante ou l'étudiant qui obtient la meilleure cote calculée comme suit :

- les résultats scolaires des trois sessions complétées (cote R), ramenés sur 70;  
**PLUS**
- une évaluation, sur 30, faite par les enseignantes et enseignants concernés, de la volonté de l'étudiante ou l'étudiant anglophone de s'intégrer à la vie du Collège (activités sportives ou culturelles, implication sociale...).

## SCIENCES DE LA NATURE

---

La bourse est remise à l'étudiante ou l'étudiant qui obtient la meilleure cote calculée comme suit :

- les résultats scolaires des trois sessions complétées (cote R), ramenés sur 70;  
**PLUS**
- une évaluation, sur 30, faite par les enseignantes et enseignants concernés, de la participation à des activités à caractère scientifique (concours, comités...), du sens de l'organisation, de l'implication dans le milieu et de l'appréciation des consœurs et confrères.

## SCIENCES HUMAINES

---

La bourse est remise à l'étudiante ou l'étudiant qui obtient la meilleure cote calculée comme suit :

- les résultats scolaires des trois sessions complétées (cote R), ramenés sur 50;  
**PLUS**
- les résultats obtenus dans les cours de la formation spécifique (cote R), durant les trois sessions complétées, et ramenés sur 50.

## SCIENCES HUMAINES, PROFIL ADMINISTRATION

---

La bourse est remise à l'étudiante ou l'étudiant qui obtient la meilleure cote calculée comme suit :

- les résultats scolaires des trois sessions complétées (cote R), ramenés sur 50;  
**PLUS**
- les résultats obtenus dans les cours de la formation spécifique (cote R), durant les trois sessions complétées, et ramenés sur 50.

## SOCIAL SCIENCE

---

La bourse est remise à l'étudiante ou l'étudiant qui obtient la meilleure cote calculée comme suit :

- les résultats scolaires de la formation générale des trois sessions complétées (cote R), ramenés sur 50;  
**PLUS**
- les résultats dans les cours de la formation spécifique (cote R), durant les trois sessions complétées, ramenés sur 50.

## PROGRAMMES TECHNIQUES

### SOINS INFIRMIERS

---

La bourse est remise à l'étudiante ou l'étudiant qui obtient la meilleure cote calculée comme suit :

- les résultats scolaires des cinq sessions complétées (cote R), ramenés sur 50;  
**PLUS**
- l'évaluation, sur 50, faite par les enseignantes et enseignants concernés, de la performance en milieu clinique, selon des critères prédéterminés.

### TECHNIQUES DE BUREAUTIQUE

---

(Programme dispensé selon la formule d'alternance travail-études)

La bourse est remise à l'étudiante ou l'étudiant qui obtient la meilleure cote calculée comme suit :

- les résultats scolaires des cinq sessions complétées (cote R), ramenés sur 50;  
**PLUS**
- les résultats obtenus dans les cours de la formation spécifique durant les cinq sessions complétées (cote R) et ramenés sur 50.

### TECHNIQUES DE COMPTABILITÉ ET DE GESTION

---

La bourse est remise à l'étudiante ou l'étudiant qui obtient la meilleure cote calculée comme suit :

- les résultats scolaires des cinq sessions complétées (cote R), ramenés sur 50;  
**PLUS**
- les résultats obtenus dans les cours de la formation spécifique (cote R) durant les cinq sessions complétées et ramenés sur 50.

### TECHNIQUES D'ÉDUCATION À L'ENFANCE

---

La bourse est remise à l'étudiante ou l'étudiant qui obtient la meilleure cote calculée comme suit :

- les résultats scolaires des cinq sessions complétées (cote R), ramenés sur 70;  
**PLUS**
- une évaluation, sur 30, faite par les enseignantes et enseignants concernés, de la participation aux activités du programme, de l'implication personnelle aux activités pédagogiques et de la démonstration d'un intérêt soutenu tout au long de la formation.

## TECHNIQUES DE L'INFORMATIQUE

---

(Programme dispensé selon la formule d'alternance travail-études)

La bourse est remise à l'étudiante ou l'étudiant qui obtient la meilleure cote calculée comme suit :

- les résultats scolaires des cinq sessions complétées (cote R), ramenés sur 60;  
**PLUS**
- les résultats obtenus dans les cours de la formation spécifique durant les cinq sessions complétées (cote R), ramenés sur 30;  
**PLUS**
- une évaluation, sur 10, faite par les enseignantes et enseignants concernés, du comportement de l'étudiante ou l'étudiant dans son groupe.

## TECHNOLOGIE DE L'ÉLECTRONIQUE INDUSTRIELLE

---

(Programme dispensé selon la formule d'alternance travail-études)

La bourse est remise à l'étudiante ou l'étudiant qui obtient la meilleure cote calculée comme suit :

- les résultats scolaires des cinq sessions complétées (cote R), ramenés sur 80;  
**PLUS**
- une évaluation, sur 20, faite par les enseignantes et enseignants concernés, du comportement de l'étudiante ou l'étudiant dans son groupe.

## TECHNOLOGIE DE MAINTENANCE INDUSTRIELLE

---

(Programme dispensé selon la formule d'alternance travail-études)

La bourse est remise à l'étudiante ou l'étudiant qui obtient la meilleure cote calculée comme suit :

- les résultats scolaires des cinq sessions complétées (cote R), ramenés sur 50;  
**PLUS**
- les résultats obtenus dans les cours de la formation spécifique (cote R) durant les cinq sessions complétées et ramenés sur 50.

## TECHNOLOGIE MINÉRALE

---

(Programme dispensé selon la formule d'alternance travail-études)

La bourse est remise à l'étudiante ou l'étudiant qui obtient la meilleure cote calculée comme suit :

- les résultats scolaires des cinq sessions complétées (cote R), ramenés sur 50;  
**PLUS**
- les résultats obtenus dans les cours de la formation spécifique (cote R) durant les cinq sessions complétées et ramenés sur 50.

## SECOND VOLET

### **BOURSE DESTINÉE À RECONNAÎTRE LA PERFORMANCE D'UNE ÉTUDIANTE OU D'UN ÉTUDIANT QUI A EFFECTUÉ UN RETOUR AUX ÉTUDES**

Pour mériter cette bourse de la Fondation, l'étudiante ou l'étudiant doit :

- Avoir effectué un retour aux études au Cégep de Sept-Îles après avoir été absent des études à temps plein au moins 2 ans consécutifs ou après avoir été au moins 2 ans sur le marché du travail.
- Être inscrit à temps plein.
- Être une finissante ou un finissant du Cégep de Sept-Îles.
- Avoir réussi sans aucun échec tous les cours de la formation spécifique de son programme de formation.
- Avoir un excellent dossier scolaire.
- La bourse est remise à l'étudiante ou l'étudiant qui obtient la meilleure cote calculée comme suit :
  - > les résultats scolaires (cote R) des trois sessions complétées (programme préuniversitaire) ou des cinq sessions complétées (programme technique);
  - PLUS**
  - > une confirmation des enseignantes et enseignants concernés de la volonté de l'étudiante ou de l'étudiant de s'intégrer à son groupe et de son sens de l'organisation.

## ENSEMBLE D

### PREMIER VOLET

#### **BOURSES DESTINÉES À RECONNAÎTRE L'ÉTUDIANTE OU L'ÉTUDIANT LE PLUS PERFORMANT DE CHACUN DES PROGRAMMES D'ATTESTATION D'ÉTUDES COLLÉGIALES**

**Note :** Une bourse par cohorte et non par programme pour l'année scolaire en cours.

### DEUXIÈME VOLET

#### **BOURSES DESTINÉES À RECONNAÎTRE L'ENGAGEMENT DE LA PERSONNE DANS UN PROGRAMME D'ATTESTATION D'ÉTUDES COLLÉGIALES**

**Note :** Une bourse pour l'ensemble des programmes d'AEC dispensés durant l'année scolaire.

### TROISIÈME VOLET

#### **BOURSE D'ENCOURAGEMENT À UNE ÉTUDIANTE OU UN ÉTUDIANT S'ÉTANT INSCRIT DANS UN PROGRAMME NON TRADITIONNEL D'ATTESTATION D'ÉTUDES COLLÉGIALES**

**Note :** Une bourse pour l'ensemble des programmes d'AEC dispensés durant l'année scolaire.

### QUATRIÈME VOLET

#### **ENCOURAGEMENT À LA POURSUITE DE SA CARRIÈRE SUR LA CÔTE-NORD**

Les étudiants doivent répondre aux critères suivants :

- Être une finissante ou un finissant du Cégep de Sept-Îles inscrit dans un programme d'études techniques.
- Démontrer son intérêt en présentant sa candidature et en indiquant dans un texte (n'excédant pas 250 mots) les motifs qui l'encouragent personnellement à poursuivre sa carrière dans la région et qui pourraient permettre de convaincre d'autres diplômées et diplômés à faire de même.

## BOURSES DESTINÉES À RECONNAÎTRE DES FORMES PARTICULIÈRES D'EXCELLENCE

### 1. BOURSES POUR L'INTÉGRATION AU COLLÈGE

Les bourses sont remises à l'étudiante ou l'étudiant d'un programme d'études préuniversitaires et à l'étudiante ou l'étudiant d'un programme d'études techniques qui satisfont aux critères suivants :

- être inscrit en première année;
- être bien intégré à la vie du Collège;
- avoir d'excellents résultats scolaires.

**Note :** La situation financière d'un candidat peut permettre de choisir entre deux candidats d'égale valeur.

### 2. BOURSE POUR LE PROGRÈS EN FRANÇAIS LANGUE MATERNELLE

La bourse est remise à l'étudiante ou l'étudiant qui respecte les critères suivants :

- avoir réussi chacun des trois cours de français faisant partie de la formation générale;
- avoir réussi l'épreuve ministérielle en langue d'enseignement et littérature;
- avoir obtenu la meilleure progression.

### 3. BOURSE POUR L'IMPLICATION SCIENTIFIQUE

Une bourse est remise à une étudiante ou un étudiant s'étant démarqué par sa participation à des activités à caractère scientifique qui respecte les critères suivants :

- être inscrit à temps plein au Collège;
- avoir été impliqué de façon exemplaire dans une activité scientifique au cours de deux sessions consécutives ou plus;
- avoir un bon dossier scolaire.

### 4. BOURSE POUR L'IMPLICATION CULTURELLE

Une bourse est remise à une étudiante ou un étudiant s'étant démarqué par sa participation à des activités culturelles qui respecte les critères suivants :

- être inscrit à temps plein au Collège;
- avoir été impliqué de façon exemplaire dans une activité culturelle au cours de deux sessions consécutives ou plus;
- avoir un bon dossier scolaire.

## 5. BOURSE DE PERFORMANCE SPORTIVE ET SCOLAIRE

Une bourse est remise à l'étudiante ou l'étudiant qui respecte les critères suivants :

- être inscrit à temps plein au Collège;
- avoir pratiqué une activité sportive au cours de deux sessions consécutives ou plus;
- avoir obtenu une très bonne performance dans cette activité;
- avoir un bon dossier scolaire.

ADOPTÉ PAR LE CA DE LA FONDATION LE 23 NOVEMBRE 2005  
RÉVISÉ PAR LE CA DE LA FONDATION LE 30 MARS 2006  
RÉVISÉ PAR LE CA DE LA FONDATION LE 23 AVRIL 2007  
RÉVISÉ PAR LE CA DE LA FONDATION LE 12 DÉCEMBRE 2011  
RÉVISÉ PAR LE CA DE LA FONDATION LE 11 MARS 2014  
RÉVISÉ PAR LE CA DE LA FONDATION LE 25 JANVIER 2022  
RÉVISÉ PAR LE CA DE LA FONDATION LE 27 AVRIL 2022  
RÉVISÉ PAR LE CA DE LA FONDATION LE 22 SEPTEMBRE 2022